

CREO Lengadòc

Centre Regional de l'Ensenhament de l'Occitan



Marie-Jeanne VERNY Montpellier le 8 janvier 2012
Présidente du CREO Lengadòc
CRDP, Allée de la Citadelle
34064 Montpellier Cedex 2 à Monsieur le Recteur de l'Académie de Montpellier

Monsieur le Recteur,

Le CREO Lengadòc, qui représente les enseignants d'occitan dans le service public, vient d'apprendre avec stupéfaction la volonté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Gard, à l'occasion du départ à la retraite du conseiller pédagogique en occitan, de réduire ce poste à une mission à mi-temps.

Le CREO Lengadòc ne saurait accepter qu'une telle intention soit suivie d'effet car elle est contradictoire, Monsieur le Recteur, avec votre politique de soutien à l'enseignement de l'occitan, affirmée, entre autres, par la signature de la Convention avec la Région le 14 décembre 2009. Par ailleurs, Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL, <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>) met l'accent sur la nécessité de la diversité linguistique dans l'enseignement des langues en Europe.

De plus cette mesure correspondrait à une discrimination de traitement : tous les départements de l'académie et des académies voisines ont au moins un poste de CPD à temps plein.

En conséquence, Monsieur le Recteur, nous faisons appel à votre arbitrage pour que le départ à la retraite du Conseiller Pédagogique départemental du Gard ne se traduise pas par une mise à mort de l'enseignement public de langue et culture occitanes dans ce département.

Nous avons recensé en annexe :

- Les missions actuelles du Conseiller
- Les chiffres de la progression de l'enseignement public de l'occitan
- Les conséquences qu'aurait sur cet enseignement une mesure de réduction de moyens déjà limités.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur à l'assurance de notre attachement au service public de l'Education Nationale et vous assurons de nos sentiments respectueux et dévoués.

Annexes :

1- Missions du conseiller pédagogique départemental :

Conformément à la Circulaire 82-261 du 21 juin 1982 « L'enseignement des langues régionales dans le service public d'éducation nationale » (BOEN n° 26 - 1er -07-82), la mission attachée au poste de conseiller pédagogique est liée au développement et à l'amélioration de la didactique d'enseignement de la langue et de la culture régionales à l'école primaire. Cette mission concerne les secteurs suivants :

Formation initiale :

- suivi des Professeurs des Ecoles Stagiaires (CRPE LR) dans le cadre de leur formation à l'enseignement bilingue
- intervention auprès des étudiants en Master 1 et 2 (la didactique de l'enseignement de LV)

Formation continue :

- organisation et suivi de stages départementaux et académiques
- animations pédagogiques
- formation linguistique de préparation à l'habilitation
- formation didactique auprès des enseignants des cursus bilingues
- Intervention dans différents stages, à la demande des IEN
- Développement de l'enseignement de langue et culture régionales :
- initiation et enseignement de langue vivante à travers le projet pédagogique académique
- création d'outils pédagogiques et didactiques
- suivi en classe des enseignants participant au projet
- accompagnement de classes sur des projets particuliers
- promotion du bilinguisme : recherche du développement de sites bilingues sur le département à la demande de Monsieur l'Inspecteur d'académie

Ouverture sur l'Europe :

- élaboration et coordination d'un projet Comenius Regio entre 5 sites bilingues de l'académie en occitan et en catalan, dont l'organisme porteur de projet est la Mairie du Vigan (Gard) : 14 partenaires français et 14 partenaires du côté Valdôtain (Italie) et dont les objectifs sont :
- développement des programmes éducatifs
- promotion de la dimension européenne et internationale des établissements scolaires
- soutien au bi-plurilinguisme et au dialogue interculturel
- emploi des TICE et du multimédia

2- Un bilan d'action positif

- Le nombre de classes et d'enfants en contact scolaire avec l'occitan n'a cessé de croître :
 - Année 2003-2004 : 43 écoles, 77 classes, 47 enseignants, 1688 élèves
 - Année 2006-2007 : 57 écoles, 121 classes, 76 enseignants, 2817 élèves
 - Année 2009-2010 : 69 écoles, 134 classes, 91 enseignants, 3023 élèves
 - Année 2011-2012 : 75 écoles, 150 classes, 101 enseignants, 3464 élèves
- Soit une augmentation de 105,20% du nombre d'élèves en 9 ans.

- Les actions conduites dans le cadre de la fonction de conseiller pédagogique ont considérablement augmenté pour développer le bilinguisme :

- ouverture des 2 sites bilingues en 2005 (St Privat des Vieux) et 2008 (Le Vigan)
- prospection et études d'ouverture dans différents secteurs de la ville de Nîmes, à la demande de Monsieur le Recteur
- accompagnement des enseignants
- animations pédagogiques (3 à 6 h par circonscription)
- création d'outils didactiques et pédagogiques, absents sur le marché d'éditions.

3- Quelles conséquences aurait une mesure de réduction des moyens d'encadrement ?

- elle serait contradictoire avec la valorisation par la défense du patrimoine culturel linguistique, des langues de France indiquée dans les textes officiels.
- l'enseignement de l'occitan dans le département sous toutes ses formes serait en chute libre dans le 1^{er} degré
- les répercussions seraient immédiates dans le second degré